



---

# Parc Sergent Blandan

Compte-rendu

Réunion publique de restitution  
de la 1<sup>ère</sup> phase de concertation  
sur le projet de réhabilitation

le 16 juin 2009

## INTRODUCTION

**Claude Costechareyre**, animateur du processus de concertation, accueille les participants à la réunion. Il précise que seules les personnes ayant participé aux ateliers ont été invitées, ce qui explique une fréquentation moindre par rapport aux réunions de lancement de la concertation.

**Franck Lévy**, adjoint au maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement prend ensuite la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants. Il précise que ce projet concerne aussi le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Il revient sur la procédure passée et informe que le travail réalisé dans le cadre de cette concertation menée par le Grand Lyon sera poursuivie par la mairie du 8<sup>ème</sup>, dès septembre, au sein du conseil de quartier Monplaisir. Enfin il remercie le Grand Lyon et les services pour le travail effectué.

**Gilles Buna**, vice-président du Grand Lyon en charge de l'urbanisme, remercie lui aussi les participants et ceux qui travaillent en coulisse. Il tient ici à expliquer le délai qui s'est écoulé entre la fin des ateliers et cette réunion de restitution. Si la philosophie du projet n'est pas remise en question, le Grand Lyon se trouve confronté à une limite juridique. En effet, précédemment, le Grand Lyon réalisait les aménagements des parcs puis rétrocédait l'exploitation à la commune concernée. Or cette procédure a été remise en cause dans le cas du monument érigé sur la place Antonin Poncet, sur le prétexte que la communauté urbaine dispose seulement de la compétence « voirie ». Depuis, les communes ont transféré au Grand Lyon la compétence en matière d'espaces piétonniers des places publiques, afin de permettre à cette dernière de pouvoir être maître d'ouvrage dans ce genre de situation. De plus, il est difficile pour une commune seule d'assurer le financement d'un tel équipement.

Le Grand Lyon a engagé une réflexion visant à obtenir une compétence supplémentaire en matière de nouveaux parcs d'agglomération, qui permettrait à la communauté urbaine de réaliser ce type d'équipements. En l'état actuel des réflexions, les futurs parcs d'agglomérations qui relèveraient des compétences de la Communauté Urbaine devraient remplir plusieurs conditions notamment en terme de superficie (supérieure à 15ha), en terme d'inscription dans la trame verte de l'agglomération espace identifié dans le SCOT au titre de trame verte, et également être clairement délimité...

Ces espaces auront bien évidemment une vocation récréative avec présence de la nature. Le planning actuellement envisagé prévoit une prise de compétence pour début 2011. Dans l'attente, les réflexions et études sur le contenu du projet du parc Blandan vont se poursuivre. De plus, les fouilles archéologiques et la dépollution continuent. Les travaux proprement dits, eux, ne pourront pas débuter avant l'approbation par le Préfet des statuts entérinant les nouvelles compétences.

Par ailleurs, un espace est déjà de compétence communautaire : l'esplanade. Il est donc possible de l'aménager pour l'été. Cet aménagement temporaire sera fait a minima (pas de terrain de sports ni de jeux pour enfants), étant donné le partage de compétences entre la ville et le Grand Lyon.

## **ECHANGE AVEC LE PUBLIC**

### **Question**

**Hélène Roche**, membre du Conseil de Développement, groupe SCOT<sup>1</sup>, se trouve choquée par le fait que dans le DOG<sup>2</sup>, le parc Sergent Blandan soit qualifié de parc d'agglomération alors que dans la présentation orale lors d'une réunion publique précédente, ce parc a été qualifié de parc de quartier.

### **Réponse**

#### **Gilles Buna**

Ce parc, de fait, aura certes une dimension d'un parc interquartier. Mais il n'en demeure pas moins qu'il sera également un parc d'agglomération, participant à la constitution de la trame verte telle qu'identifiée dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise.

### **Question**

**Dominique Bourquelot**, de l'ADPB, se souvient que différents scénarios devaient être soumis aux élus en février 2009. Qu'en est-il ?

### **Réponse**

#### **Gilles Buna**

Les problèmes juridiques précédemment évoqués ont en effet ralenti le projet. Mais différents scénarios juridiques ont été proposés aux élus : prendre en compte tous les parcs présents sur le territoire de l'agglomération, aucun parc, ou certains selon critères qui les définissent comme parc d'agglomération. C'est ce dernier scénario qui a été retenu.

### **Réponse**

#### **Gérard Claisse**

Les scénarios concernant la réalisation du projet ne sont pas posés sur le papier, donc ne sont pas encore présentés aux élus. L'objectif est d'y parvenir dans l'été, pour adopter un programme d'ici septembre et revenir le présenter au public à la rentrée.

## **SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION**

par Claude Costechareyre, médiateur

- Des éléments qui rassemblent : un parc calme, vivant et à vivre, durable et responsable, qui valorise son histoire et son patrimoine, un parc singulier. Une volonté de faire simple.
- Des préoccupations partagées : un parc accessible, fonctionnel et confortable, un parc tranquille et qui sécurise.
- Des demandes spécifiques : liées aux évolutions de la société, liées aux caractéristiques de Sergent Blandan.
- Des propositions qui font débat : mixité des usages, devenir du bâti, circulation automobile, parc ouvert ou fermé ?...

---

<sup>1</sup> Schéma de Cohérence Territoriale

<sup>2</sup> Document d'Orientation Général, élément du SCOT avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

## ECHANGE AVEC LE PUBLIC

**M. Gascon** (droits du piéton) rappelle l'usage du piéton, en se basant sur des études qui démontrent que le trajet moyen d'un piéton est de 2Km ou une demi heure plutôt que de 400 mètres ou 5 min, demande à ce que le parc soit intégré dans des cheminements de 2 km.

**Sébastien Debacker**, membre de « Pignon sur rue » et de « la maison du Vélo » confirme l'importance de la place des piétons mais préfère insister sur la séparation vélos/piétons, pour ne pas aboutir aux problèmes de cohabitation, comme sur les Berges.

Réponses de **Gilles Buna**

Les espaces sont séparés sur les Berges, mais peut-être pas respectés.

Question (suite)

En fait il n'y a pas de visibilité, de marquage qui sépare clairement.

Réponse de **Gilles Buna**

Effectivement, ce n'est pas parfait, mais Gilles Buna veut bien aller faire un tour pour identifier les points à améliorer.

**Philippe Dutruch**, membre d'une association de roller, préférerait que l'on parle de voie verte plutôt que de piste cyclable, car la piste cyclable exclut la pratique du roller. Une participante revient sur le fait que quelques signalisations ne seraient pas superflues sur les Berges. Elle s'interroge sur l'utilisation de l'indice de développement humain (IDH), qui ne lui semble pas à propos dans ce contexte.

Réponse de **Claude Costechareyre**.

Ce terme a été utilisé lors des ateliers, mais le terme de « développement humain » peut être utilisé.

Un participant du conseil de quartier Vilette Paul Bert considère qu'à notre époque, il serait intéressant de croiser l'IDH et l'empreinte écologique pour créer les projets.

## ACTUALITES DU PROJET

par Gérard Claisse

**Gérard Claisse**, vice-président au Grand Lyon, en charge de la participation citoyenne, revient sur la concertation écoutée. Le travail n'est pas fini et va se poursuivre. Cette concertation a été exceptionnelle car la mobilisation était pré-existante et favorable au projet, même si les visions étaient parfois contradictoires.

Le parcours a été intéressant : montée en connaissance, partage d'un diagnostic, concertation approfondie grâce aux ateliers et concertation riche. De plus, au-delà des ateliers, une vingtaine de contributions écrites ont été reçues sur des thèmes très variés : sports, culture, environnement, accessibilité...

Enfin, cette concertation a réuni de nombreux participants (une centaine) et des participants très variés, tant par l'origine géographique que par l'âge.

Aujourd'hui, le moment n'est pas encore de présenter un programme pour le Grand Lyon, mais les éléments suivants ont été partagés :

- 1) Un parc accessible : travailler à de nouvelles ouvertures pour être perméable aux différents quartiers, avec une place pour les modes doux,

- 2) Un parc urbain, mais pas un parking. Le bâti et les activités seront présentes donc nécessiteront des poches de stationnement, mais maîtrisées.
- 3) Un parc public, tout public. Eviter de morceler le parc et ne pas privatiser son usage tout en donnant sa place à l'intergénérationnel.
- 4) Un parc clos, avec une clôture améliorée qui soit un élément d'embellissement et de protection.
- 5) Un parc écologique, qui joue un rôle de poumon vert, végétalisé, qui laisse sa place à la biodiversité, propice au jardinage et à l'éducation à l'environnement.
- 6) Un parc à vivre, accueillant des événements ponctuels, des jeux pour enfants...
- 7) Un parc qui valorise son bâti : préservation du château, valorisation des autres éléments patrimoniaux, mais dans l'idée de diminuer la place du bâti et de la conserver plutôt en périphérie du parc.

A l'été 2009, l'ensemble des scénarios sera finalisé, puis soumis aux élus à la rentrée en vue d'une présentation au public destinée à préparer le cahier des charges et le concours.

La destination du bâti reste en suspens, donc le travail avance sur le parc lui-même. Rendez-vous est donc pris à l'automne 2009.

Gilles Buna ajoute que ce sera l'occasion de faire le bilan de l'ouverture partielle du site.

## **ACTUALITÉ DU SITE**

par Laurence Roux-Moschetto, chef de projet

### **Démolition des hangars**

Ils sont presque tous démolis. Il reste une trame qui sera démolie seulement à l'automne car elle contient de l'amiante friable et une procédure spécifique de déconstruction sera mise en place avec des entreprises spécialisées. L'espace à présent dégagé permet néanmoins de profiter de larges perspectives vers le boulevard des Tchécoslovaques.

### **Archéologie**

L'ensemble de la caserne étant inscrite dans un secteur sensible, un diagnostic d'archéologie préventive a été engagé afin d'identifier les vestiges existants sur le site. Les archéologues de la ville de Lyon ont réalisé plusieurs sondages qui permettent de mieux comprendre l'histoire et la construction de la caserne. Ainsi, au niveau du fort, quelques vestiges datant de la construction du fort ont été découverts :

- les fondations du « cavalier » au niveau de la cour d'honneur.
- de nouvelles fortifications à proximité du château, qui permettraient de protéger un accès vers les fossés.

A l'issue du travail de sondages, les archéologues rendront un rapport qui expliquera la construction du fort et du château.

Les vestiges découverts pourront être présentés et expliqués lors des Journées du Patrimoine, les 19 et 20 septembre prochains.

### **Esplanade**

L'esplanade va connaître une ouverture anticipée. Elle sera accessible par la rue Victorien Sardou et la rue du Repos. La palissade située aujourd'hui au milieu de

l'esplanade va être déplacée à l'est pour dégager l'esplanade. Celle-ci sera rafraîchie, avec une reprise des sols.

Le stationnement des personnes travaillant sur le site sera maîtrisé. Des tables de pique-nique et des bancs seront installées dans les zones ombragées.

L'ouverture de l'esplanade se fera de jour, de 7h30 à 20h en hiver et de 7h à 21h30 en été. L'esplanade sera ouverte dès le 15 juillet 009.

## **ECHANGE AVEC LE PUBLIC**

**M. Deleuze**, de l'ADPB, est inquiet quant à la maîtrise du stationnement et insiste sur ce point.

Un autre participant se demande si des choix ont déjà été faits en ce qui concerne l'élimination des bâtiments.

Réponse de **Gilles Buna**

Le choix concernant les bâtiments n'a pas encore été fait et le sera sur la base de la distinction de ce qui est du patrimoine architectural, et en concertation avec les habitants.

**M. Labergerie**, ADPB souhaite savoir si les fouilles ont mis au jour des vestiges romains.

Réponse de **Laurence Roux-Moschetto**

Aucun vestige romain n'a été repéré dans les espaces sondés.

**M. Barraud**, du conseil de quartier Guillotière, a plusieurs interrogations et remarques. Certains bâtiments sont classés comme devant être détruits ou conservés et ne devraient pas forcément pas l'être. La spéculation foncière pourra-t-elle être maîtrisée ? Est-ce que des études ont été faites sur l'impact des projets sur de voies rapides (autopont) sur le projet de parc ? Enfin, y a-t-il une réflexion sur le nom du parc ?

**Mme Chobaux**, du conseil de quartier Jean Macé, demande quels sont les délais des baux de location du bâtiment occupé par l'université, pour connaître la durée des besoins en circulation automobile. Elle regrette enfin que la MJC Jean Macé n'ait pas eu le temps de déposer une contribution et propose de les solliciter.

Réponse de **Gilles Buna**

En ce qui concerne les bâtiments, il y a forcément une catégorisation de ces ceux-ci. Le principe qui doit être adopté est celui de la conservation/conversion, à partir des catégories réalisées. Les erreurs de catégorisation peuvent être discutées.

Sur la spéculation foncière, si elle est inévitable, il y a peu de moyen de la maîtriser. Le Grand Lyon peut éventuellement se porter acquéreur d'un espace, comme c'est le cas actuellement, pour réaliser un parking hors du parc. De plus, il faut se souvenir qu'il existe une contrainte pour la construction de logements : tout nouveau projet devra comprendre 35% de logements sociaux.

En ce qui concerne le nom du parc, il propose sur le ton de l'humour de débaptiser la rue dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et de conserver ce nom pour le parc.

En ce qui concerne les baux, il s'agit de baux précaires. Le Grand Lyon et l'université se sont mis d'accord pour ne pas mettre les activités dehors tant qu'il n'y a pas de projet pour le bâti. Donc la libération de ce bâtiment n'est pas programmée.

Enfin, il s'agira de se pencher sérieusement sur la question des voiries extérieures dans le cadre de ce projet.

**M. Gascon** (droits du piéton) formule une remarque, en parallèle du projet, et déplore que le parc ne soit pas desservi par T4, et que T4 n'emprunte pas le boulevard des Tchécoslovaques, en cela contraire aux préconisations du DOG.

**M. Dutruch** (évasion Rollers) se demande si le temps des travaux pourrait être utilisé pour supprimer totalement le stationnement automobile.

Réponse de Gérard Claisse

L'idée est de passer de 150 places de stationnement à moins de 70, d'organiser ce stationnement et ainsi de supprimer le stationnement pendulaire.

**Gilles Buna**, constate que aujourd'hui le stationnement n'est ni organisé ni autorisé donc il n'est pas légal. Or la réglementation automobile est le fait de la municipalité. Quel mécanisme existe donc pour réguler ce stationnement ?

Réponse de **Laurence Roux-Moschetto**

Les arrêtés de stationnement sont pris en effet par la mairie pour tous les espaces publics. C'est donc une solution à étudier.

**Une participante** demande à ce que le public handicapé ne soit pas oublié en ce qui concerne le stationnement.

**Un autre participant** demande à ce que les contraintes de développement durable soient intégrées dans le marché de maîtrise d'œuvre.

Réponse de **Gilles Buna**

Les contraintes de développement durable sont systématiquement intégrées dans les cahiers des charges des marchés passés par le Grand Lyon.

Un travail concernant la place des handicapés devra être réalisé avec les associations dans le cadre du projet d'aménagement, afin de répondre correctement aux obligations sur ce sujet.

Réponse de **Gérard Claisse**

Dans le cadre de l'aménagement provisoire, les services ont prévu des places pour les handicapés. De plus il précise que l'aménagement à venir est a minima et non définitif, l'objectif étant d'ouvrir le site et de permettre l'appropriation du site.

**Un habitant** se demande si ce projet n'est pas aussi une opportunité de développer des plans de déplacements d'entreprise, en particulier pour les personnes travaillant sur le site. D'autant plus que le métro est tout près.

Réponse de **Gilles Buna**

Il s'agit d'une proposition intéressante, et étant donné que les demandes de l'Université dépassent le souhaitable, il est pertinent de travailler en ce sens.

Réponse de Gérard Claisse

Cette question sera traitée et verrouillée dans le cadre de l'aménagement définitif.

**Un participant** demande s'il est possible de réguler la vitesse dans le parc.

**M. Buna** demande où se situe le stationnement payant.

Réponse de **Jean-Pierre Flaconnèche**

Il existe en effet du stationnement payant, rue Victorien Sardou.

## **CONCLUSION**

par Jean-Pierre Flaconnèche, maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement

Le parc sera ouvert pour la fête de la musique et la fête de l'arrondissement, qui coïncident. L'idée est d'organiser ces fêtes une année sur deux à Gerland et au parc Sergent Blandan. Le maire invite les participants à la réunion à venir profiter de la musique avec des groupes issus du 3<sup>ème</sup>, du 7<sup>ème</sup> et du 8<sup>ème</sup> arrondissements, des animations pour les enfants et du feu d'artifice.

Enfin, **Gérard Claisse** remercie les participants pour l'ensemble de leur implication et les invite à partager un buffet.